

## La CGT alerte

# L'action sociale à La Poste est menacée

Depuis l'annonce par la direction de La Poste, le 15 décembre 2020, de l'arrêt du COGAS\*, nous vivons une période très inquiétante.

Alors qu'à l'origine la période transitoire vers le passage de la gestion des activités sociales par les CSE\*\* devait durer 2 ans, aujourd'hui nous sommes dans le flou complet. 3 ans ? 4 ans ? Plus ?

En effet La Poste avait annoncé des négociations à partir de juin 2021. Finalement elles ne commenceraient qu'en septembre 2022, après les futures élections législatives !! (Il y aurait besoin d'une nouvelle loi).

**IL NE FAIT PLUS AUCUN DOUTE QUE LA POSTE VEUT UTILISER CETTE PERIODE POUR REDUIRE L'OFFRE AUX POSTIERS.**

### En diminuant le budget :



La CGT évalue à 10 millions d'euros (sur 176) la baisse qui existera entre le budget voté début 2019 et le réalisé fin 2020. (La crise COVID a bon dos !). Combien fin 2021, fin 2022... ? Le Directeur des relations sociales l'a quelque part confirmé en disant au COGAS de début juillet 2021, « la dotation qui sera faite aux CSE, sera le dernier budget dépensé, c'est désormais la loi ».

### En diminuant les prestations :

Ainsi La Poste a passé un appel d'offre pour la restauration collective incluant la restauration associative (la CGT a contesté devant les tribunaux cet appel d'offre, le jugement sera prononcé le 25/11).

Les Coop sont quasiment en voie de fermeture, avec des licenciements à la clé....



**Toutes les associations sont systématiquement attaquées par la direction de La Poste. Et pendant ce temps-là, les principaux responsables de la DNAS\*\*\* s'en vont, pour tous de bonnes raisons (projet professionnel, retraite,...).**

\*Le Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales de La Poste

\*\*Comité Social Economique (ont remplacé les comités d'entreprises)

\*\*\*Direction Nationale des Activités Sociales

Petit exemple de la manière dont la Direction fonctionne

### **À QUOI JOUE LA DIRECTION ?**

*Un COGAS aura lieu le 25 novembre. A l'ordre du jour, uniquement un point : l'utilisation du reliquat budgétaire 2021.*

*En effet, en raison de la situation sanitaire liée au COVID 19, beaucoup d'activités n'ont pu avoir lieu (loisirs, vacances,...), et donc le budget voté en début d'année n'a pu être dépensé. Devançant cette hypothèse, le COGAS a voté en juillet, le principe de l'envoi d'une carte cadeau. Le montant devait être différent selon que le postier soit en dessus ou en dessous de l'indice 557 (ou son équivalent en salaire brut annuel). Or contre toute logique, la direction de La Poste proposera au COGAS de différencier le montant de la carte cadeau en fonction des niveaux de fonction, 40€ pour les classes I et II, 30€ pour les classes III et IV. Oubliant par là qu'il existe 2 statuts à La Poste et surtout des niveaux de salaires toujours différents (en moyenne le salaire des contractuels sont inférieurs de 10 à 12 %).*

*Il est très surprenant de voir aussi ceux qui sont chargés de faire appliquer les décisions (la présidente du COGAS qui est aussi la DRH de La Poste) en prendre de nouvelles.*

***Cela ne serait qu'une péripétie si ça ne se déroulait pas dans cette période de fort basculement et d'incertitude, autant au niveau des orientations stratégiques de La Poste que du social.***

La Direction de La Poste, à travers la présidente du COGAS qui est aussi la DRH groupe, plutôt que proposer de se poser, de regarder comment faire évoluer la situation, à partir d'un constat partagé, appuie sur l'accélérateur pratiquant la politique de la terre brûlée. Il ne doit rien rester pour les CSE et la gestion par les organisations syndicales.

## **La CGT alerte !!**

**Nous sommes tous concernés. Il ne s'agit plus des intérêts particuliers des uns ou des autres mais de l'intérêt collectif.**

**Ne nous laissons pas déposséder d'un budget social à la hauteur des besoins des postiers.**

**Pour la CGT, au-delà de nos différences, voire de nos divergences, agissons collectivement, nous avons les moyens de faire reculer La Poste.**

**La CGT et la FNRIE**

**appelle à un rassemblement  
le 25 novembre  
à 8 heures**

**devant le siège de La Poste  
9 rue Pierre Avia - 75015 PARIS**



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

